

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Eric TOULGOAT, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Mesdames Chantal ROUILLE (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Richard HAAS) Messieurs Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Michel BOUGEARD), Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Françoise HURSON), Pierre-Marie CARSIN (pouvoir donné à Brigitte MERLE), Olivier LE CORVAISIER (pouvoir donné à Cédric HERNANDEZ)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-84

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1^{er} Adjoint en charge des Finances, du Personnel et de l'Administration Générale

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de différents mouvements internes au sein du service aménagement :

- départ en retraite du Directeur du service aménagement au 1^{er} janvier 2020,
- poste pourvu, par mobilité interne, par le responsable du patrimoine bâti actuel,

il s'avère nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 16 décembre 2019 afin de pourvoir le poste de technicien bâtiment en charge de la gestion du patrimoine bâti.

Ces mouvements internes ont été l'occasion de travailler sur une nouvelle organisation et répartition des missions des agents du service aménagement.

Celle-ci a été présentée au Comité Technique du 30 avril 2019.

Aussi, **je vous propose** :

- de créer un poste d'agent de maîtrise principal au 16 décembre 2019 ;
- de supprimer du tableau des effectifs le poste d'ingénieur principal vacant au 1^{er} janvier 2020 ;
- et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.